

# TARIFS POUR LA SAISON 2017/2018

	Adultes	Jeunes	Sociétés
PART FFTir <sup>(1)</sup>	55,00 €	36,00 €	80,00 €
PART LIGUE	17,00 €	10,00 €	27,00 €
PART SUBVENTION CDST Aisne - Oise - Somme <sup>(2)</sup>	7,00 €	7,00 €	
<b>LICENCE Aisne - Oise - Somme</b>	<b>79,00 €</b>	<b>53,00 €</b>	
<b>COTISATION SOCIETE</b>			<b>107,00 €</b>
	INDIVIDUELS	INDIVIDUELS	EQUIPES
ENGAGEMENT 10 M	11,00 €	8,00 €	8,00 €
ENGAGEMENT CIBLE MOBILE 10 M	11,00 €	8,00 €	8,00 €
ENGAGEMENT 25/50 M	11,00 €	8,00 €	8,00 €
ENGAGEMENT ECOLE DE TIR		6,00 €	8,00 €
ENGAGEMENT ARMES ANCIENNES	11,00 €	8,00 €	8,00 €
ENGAGEMENT T.A.R.	11,00 €	8,00 €	8,00 €
ENGAGEMENT 200/300 M	15,00 €	10,00 €	8,00 €
ENGAGEMENT SILHOUETTES METALLIQUES	11,00 €	8,00 €	8,00 €
ENGAGEMENT ARMES LISSES	38,00 €	28,00 €	15,00 €
ENGAGEMENT Chpt de France de Club 10 Mètres			50,00 €
ENGAGEMENT Chpt de France de Club Ecole de Tir			30,00 €
ENGAGEMENT Chpt de France de Club 25/50 Mètres			

**NB** = <sup>(1)</sup> TARIFS FIXES PAR LA FFT / <sup>(2)</sup> TARIFS FIXES PAR LES CDST = Modification indépendante de la Ligue

INDEMNITE KILOMETRIQUE (sauf AG)	0,38 €	par véhicule sans passager
INDEMNITE KILOMETRIQUE (sauf AG)	0,50 €	par véhicule avec passager mandaté
DEPLACEMENT / MATCH AMICAL DE 0 A 200KM →	30,00 €	Déplacement par tireur convoqué.
DE 201 KM ET PLUS PAR KILOMETRE →	0,30 €	Au départ du club jusqu'au lieu de la compétition.
FORFAIT Location d'un stand de tir pour formation	100,00 €	1 journée
FORFAIT Location d'un stand de tir pour formation	50,00 €	1/2 journée
INDEMNITE NUIT frais réels MAXI	50,00 €	Avec justificatifs
INDEMNITE REPAS frais réels MAXI	22,00 €	Sans justificatifs
FORFAIT JOURNALIER ARBITRAGE Loi n° 2006-1294 du 23 octobre 2006	22,00 €	Sans justificatifs
LOCATION INSTALLATION / CHAMPIONNAT - 1/2 Journée	50,00 €	non déductible de la recette
GARANTIE DE RECETTE / CHAMPIONNAT	305,00 €	pour un programme complet et sur justificatifs <sup>(3)</sup>

NB = <sup>(3)</sup> pour réaliser un programme complet les sociétés organisatrices se chargent de la location d'un stand complémentaire sinon proportionnel à l'importance du programme organisé (nb de disciplines et nb de licenciés)